

# Analyse de la population des sociétés non financières présentant une rentabilité économique négative

X. Deville  
F. Verduyn

## Introduction

Chaque année, la Banque nationale présente dans sa Revue économique de décembre les évolutions qui ressortent des comptes annuels des sociétés non financières. L'article consacré aux résultats et à la structure financière des entreprises en 2008<sup>(1)</sup> analyse l'évolution de la rentabilité des entreprises. La rentabilité est la capacité des entreprises à générer des bénéfices. Elle peut être évaluée au moyen de la rentabilité nette des capitaux propres mais, afin de placer l'analyse dans une perspective plus vaste, l'étude présente également une distribution statistique détaillée du ratio de rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes (ci-après dénommée rentabilité économique ou tout simplement rentabilité). Afin de pouvoir appréhender toutes les couches de la population, l'angle d'analyse de l'article a été élargi à l'ensemble de la distribution statistique : les données médianes sont complétées par les premier et deuxième quartiles ainsi que par les dixième et nonantième percentiles. Le concept de rentabilité économique est préférable pour l'étude des extrémités de la distribution car il est disponible pour toutes les entreprises, contrairement à la rentabilité des capitaux propres, qui ne peut être calculée que si le montant des capitaux propres est positif. Les valeurs des dixièmes percentiles et des premiers quartiles de la distribution de la rentabilité économique montrent que, chaque année, de nombreuses entreprises accusent des pertes, une constatation qu'il convient d'approfondir.

Le présent article dresse le portrait et une analyse des entreprises concernées. Il commence par définir la notion de rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes et par expliquer les relations qui peuvent être déduites de ce ratio. Pour être exhaustif, il reprend les chiffres de l'article susmentionné. Il présente ensuite une analyse fondée sur les chiffres tirés des comptes annuels des entreprises qui ont affiché une rentabilité économique négative. Cela permet notamment de vérifier si le groupe d'entreprises dont la rentabilité économique a été négative au cours de la période 1999-2008 a changé. Si tel est le cas, on calcule le nombre d'années moyen durant lesquelles l'entreprise accuse des pertes. On voit si on peut trouver une relation entre une rentabilité économique négative et la branche d'activité au sein de laquelle l'entreprise est active, la taille et l'âge de l'entreprise et la région où elle a établi son siège social. L'objectif est de vérifier si les sociétés non financières dont la rentabilité économique est négative présentent des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des sociétés non financières dans leur ensemble. Il examine ensuite en détail, une par une, les rubriques des comptes annuels dont se compose le ratio afin de se faire une idée de la manière dont les pertes se sont constituées. Enfin, dans la mesure où la législation comptable ne permet pas d'accumuler des pertes année après année, il vérifie quelles entreprises sont, conformément aux articles 332, 431 et 633 du Code des sociétés, obligées de respecter la procédure dite « de la sonnette d'alarme ».

(1) Vivet D., « Évolution des résultats et de la structure financière des entreprises en 2008 », BNB, *Revue économique*, décembre 2009, 61-83.

# 1. Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes

## 1.1 Définition du ratio

Un ratio de rentabilité donne une indication du résultat découlant des activités d'une entreprise en comparant les produits et les charges. Ainsi, les résultats réalisés par une entreprise sont rapportés, sur une base relative, au total des actifs ou aux capitaux propres.

La rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes (voir annexe 1) établit un lien entre les résultats d'exploitation et l'actif total. Le ratio mesure le résultat d'exploitation obtenu (après déduction des charges hors caisse, mais avant impôts) par tranche de 100 euros d'investissement en actifs. Ce ratio diffère de la rentabilité des capitaux propres qui est fortement influencée par la structure financière.

## 1.2 Évolution de la rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes

Le tableau 1 présente l'évolution de la rentabilité économique des sociétés non financières en Belgique entre 1999 et 2008. Il en ressort que, tant pour les grandes entreprises que pour les PME<sup>(1)</sup>, le dixième percentile est

toujours fortement négatif, avec à chaque fois un creux pendant les années de basse conjoncture (2001-2002 et 2008). S'agissant des PME, il apparaît que même le premier quartile demeure négatif durant la plupart des années. Ceci signifie concrètement qu'en 2008, 10 p.c. des grandes entreprises ont enregistré un résultat net d'exploitation négatif d'au moins 6,8 euros par tranche de 100 euros d'investissement en actifs, et 25 p.c. des PME n'ont pas généré de revenus par tranche de 100 euros d'investissement en actifs.

## 2. Analyse

### 2.1 Le nombre d'années moyen

Les chiffres susmentionnés posent directement la question de la composition de la population des entreprises présentant une rentabilité économique négative. Sont-ce toujours les mêmes entreprises qui enregistrent, année après année, une rentabilité négative ou cette population varie-t-elle chaque année? Pendant combien de temps la plupart des entreprises sont-elles confrontées à des pertes?

(1) Sont considérées comme grandes entreprises les entreprises qui remplissent leurs comptes annuels selon le schéma complet et comme PME celles qui utilisent le schéma abrégé.

**TABLEAU 1** DISTRIBUTION DE LA RENTABILITÉ NETTE DE L'ACTIF TOTAL AVANT IMPÔTS ET CHARGES DES DETTES (pourcentages)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 e
<b>Grandes entreprises</b>										
P90 .....	20,0	19,7	19,7	19,1	21,0	22,6	23,2	23,9	24,3	23,2
Q3 .....	9,9	10,0	9,8	9,3	10,3	11,5	11,9	12,6	13,0	12,2
Q2 .....	4,0	4,3	4,1	3,7	3,9	4,5	4,7	5,1	5,5	4,9
Q1 .....	0,7	0,8	0,5	0,2	0,4	0,8	1,0	1,3	1,5	1,2
P10 .....	-6,1	-6,4	-7,9	-9,2	-8,1	-6,6	-5,6	-4,6	-4,4	-6,8
<b>PME</b>										
P90 .....	24,0	24,6	24,1	23,9	24,8	25,5	25,8	26,4	27,8	27,0
Q3 .....	12,2	12,6	12,2	12,0	12,4	12,9	12,9	13,3	14,1	13,3
Q2 .....	5,2	5,3	5,1	4,9	5,0	5,1	5,1	5,3	5,7	5,3
Q1 .....	0,0	0,1	-0,1	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,2	0,0	-0,3
P10 .....	-10,3	-10,1	-11,2	-12,5	-13,0	-12,9	-13,0	-12,5	-11,6	-13,8

Source: BNB.

**TABLEAU 2** NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT PRÉSENTÉ  
CHAQUE ANNÉE UNE RENTABILITÉ  
ÉCONOMIQUE NÉGATIVE AU COURS  
DE LA PÉRIODE 1999-2008

	Nombre d'entreprises
<b>Industrie manufacturière</b> .....	<b>48</b>
dont:	
Industries agricole et alimentaire .....	11
Textiles, vêtements et chaussures .....	6
Bois, papier et imprimerie .....	13
Industries chimique et pharmaceutique ....	3
Métallurgie et travail des métaux .....	6
Fabrications métalliques .....	9
<b>Branches non manufacturières</b> .....	<b>859</b>
dont:	
Commerce .....	205
Transport et entreposage .....	19
Hébergement et restauration .....	29
Information et communication .....	19
Activités immobilières .....	346
Autres activités de services .....	194
Énergie, eau et déchets .....	3
Construction .....	44

Source : BNB.

Le tableau 2 renseigne, par regroupement sectoriel<sup>(1)</sup>, le nombre d'entreprises ayant affiché, chaque année, une rentabilité économique négative au cours de la période 1999-2008. Il en ressort qu'un groupe restreint de 907 entreprises n'ont jamais présenté un résultat positif durant toutes ces années. Ce groupe d'entreprises appartient principalement aux branches non manufacturières.

Afin d'obtenir une image correcte, le nombre d'entreprises présentant chaque année une rentabilité économique négative est rapporté au nombre total d'entreprises ayant enregistré une rentabilité négative par secteur pour la période 1999-2008. Le graphique 1 montre que, pour la plupart des secteurs, en moyenne, 1,3 p.c. des entreprises présentant une rentabilité négative ne parviennent pas à inverser cette tendance année après année. Il convient toutefois de noter que ce pourcentage est nettement plus élevé (4,35 p.c.) dans le secteur des activités immobilières.

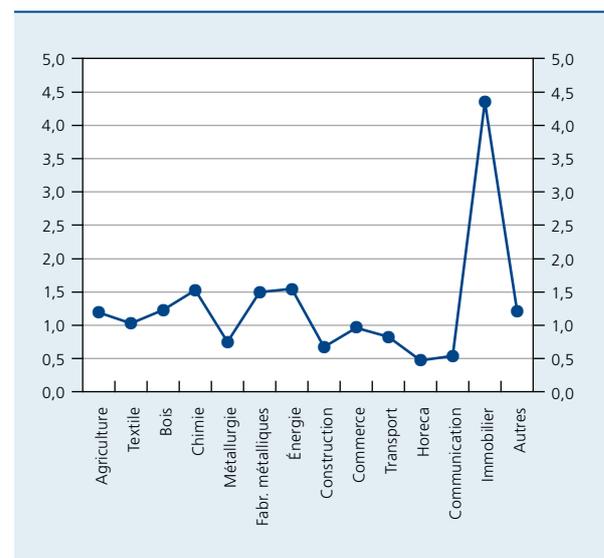
(1) Les regroupements sectoriels utilisés et les divisions correspondantes du NACE-BEL 2008 peuvent être consultés à l'annexe 2.

Près de la moitié des sociétés qui relèvent de ce secteur d'activité font partie de la sous-branche 68.1 « Transactions sur biens immobiliers propres ». Il s'agit de sociétés de patrimoine dont l'objet est de gérer un ou plusieurs biens immobiliers. La création d'une société de patrimoine peut, dans certaines situations, permettre de constituer un patrimoine immobilier d'une manière fiscalement intéressante. Lorsqu'un bien immobilier est propriété d'une société de patrimoine, il est en effet possible de déduire fiscalement des frais et de comptabiliser des amortissements sur les bâtiments. La plupart du temps, les bénéfices des sociétés de patrimoine sont minimes dans la mesure où les frais encourus – dont les amortissements sont probablement les plus importants – sont des postes déductibles. Ces frais pèsent à ce point sur les bénéfices imposables qu'un pourcentage relativement plus élevé d'entreprises appartenant à cette branche d'activité présentent continuellement une rentabilité économique négative.

Il appert des chiffres susmentionnés que seule une minorité d'entreprises ont enregistré une rentabilité négative durant l'ensemble de la période 1999-2008. Le graphique 2 renseigne la durée de la période au cours de laquelle la plupart des entreprises ne sont plus en mesure de réaliser des bénéfices. À cette fin, il prend en compte, pour l'ensemble des entreprises, le nombre d'années durant lesquelles un ratio négatif a été relevé pendant la période 1999-2008. La distribution est plus ou moins

**GRAPHIQUE 1** ENTREPRISES AYANT PRÉSENTÉ CHAQUE ANNÉE  
UNE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE NÉGATIVE AU  
COURS DE LA PÉRIODE 1999-2008

(pourcentages par rapport à l'ensemble des entreprises  
présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

semblable pour la plupart des secteurs. Pour 37,2 p.c. des entreprises, le résultat négatif est un fait exceptionnel qui est déjà corrigé l'année suivante. Un peu moins d'un quart des entreprises (23,3 p.c.) ont besoin de deux ans au moins pour ce faire. Pour la majorité des entreprises (85,6 p.c.), la période de rentabilité économique négative ne dure pas plus de quatre ans.

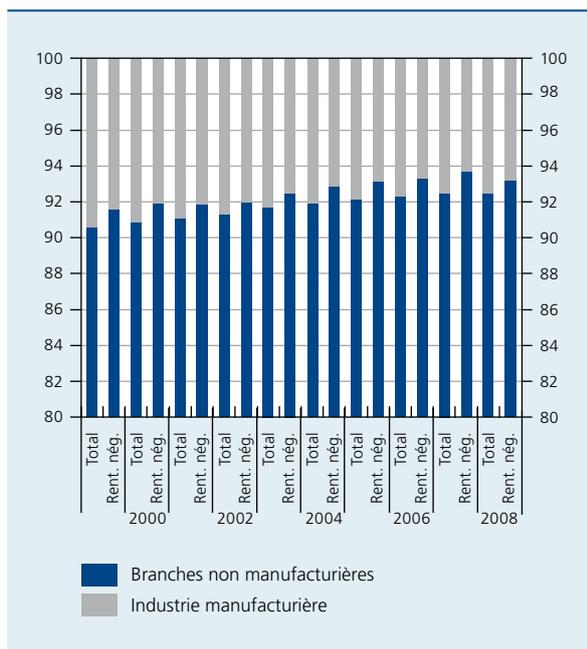
## 2.2 Les secteurs d'activité

Le graphique 3 présente la répartition du nombre de sociétés non financières entre l'industrie manufacturière et l'industrie non manufacturière. Les colonnes intitulées « Total » représentent cette répartition pour l'ensemble des sociétés non financières tandis que les colonnes intitulées « Rent. nég. » représentent la répartition des entreprises affichant une rentabilité négative.

Dans les deux populations d'entreprises, l'industrie non manufacturière (en bleu) est largement majoritaire. On constate également que l'industrie non manufacturière est légèrement surreprésentée parmi les entreprises avec

**GRAPHIQUE 3** RÉPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE D'ENTREPRISES

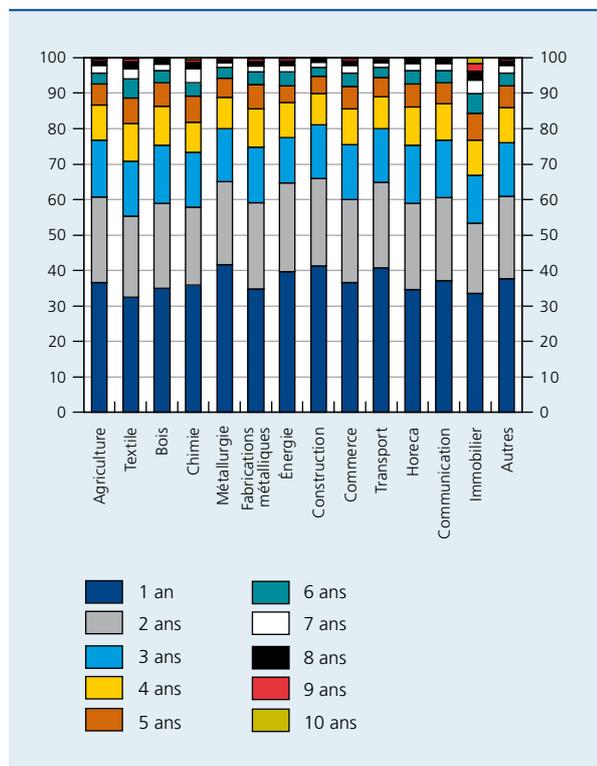
(pourcentages)



Source : BNB.

**GRAPHIQUE 2** NOMBRE D'ANNÉES MOYEN DURANT LESQUELLES UNE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE NÉGATIVE EST ENREGISTRÉE

(pourcentages par rapport à l'ensemble des entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

une rentabilité négative et que cette surreprésentation s'accroît quelque peu entre 2004 et 2007. Cela signifie que la rentabilité négative touche (proportionnellement) davantage d'entreprises non manufacturières que d'entreprises manufacturières; c'est particulièrement le cas en 2006 et 2007.

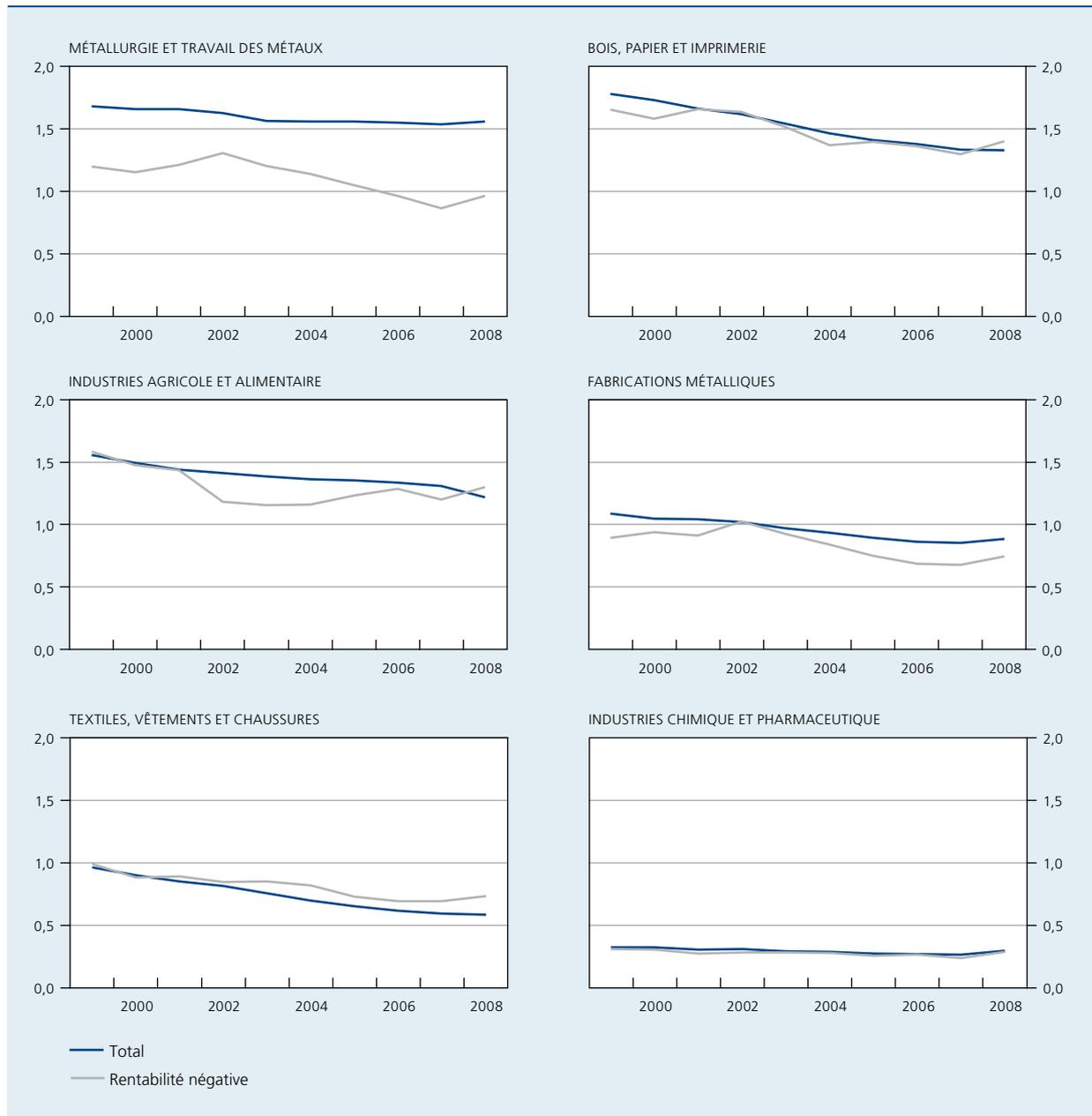
Cette différence de répartition entre les deux populations d'entreprises est minime quand on s'arrête à ce niveau peu détaillé de classification. Une analyse de la répartition du nombre d'entreprises selon les regroupements sectoriels détaillés à l'annexe 2 révèle toutefois des écarts plus significatifs et permet d'identifier les secteurs qui abritent proportionnellement plus d'entreprises présentant une rentabilité négative.

Les graphiques 4 et 5 indiquent, en nombre d'entreprises, la part que représente chaque secteur dans l'ensemble des sociétés non financières (en bleu) et dans les sociétés non financières affichant une rentabilité négative (en gris)<sup>(1)</sup>. Trois cas peuvent se présenter : surreprésentation, sous-représentation ou représentation identique d'un secteur dans la population des entreprises avec une rentabilité négative par rapport à sa taille dans la population

(1) Étant donné que l'industrie manufacturière est, en nombre d'entreprises, largement minoritaire, une échelle différente a été utilisée pour les secteurs de l'industrie manufacturière et ceux de l'industrie non manufacturière.

**GRAPHIQUE 4** INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE : RÉPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE D'ENTREPRISES

(pourcentages par rapport à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble des entreprises présentant une rentabilité négative)

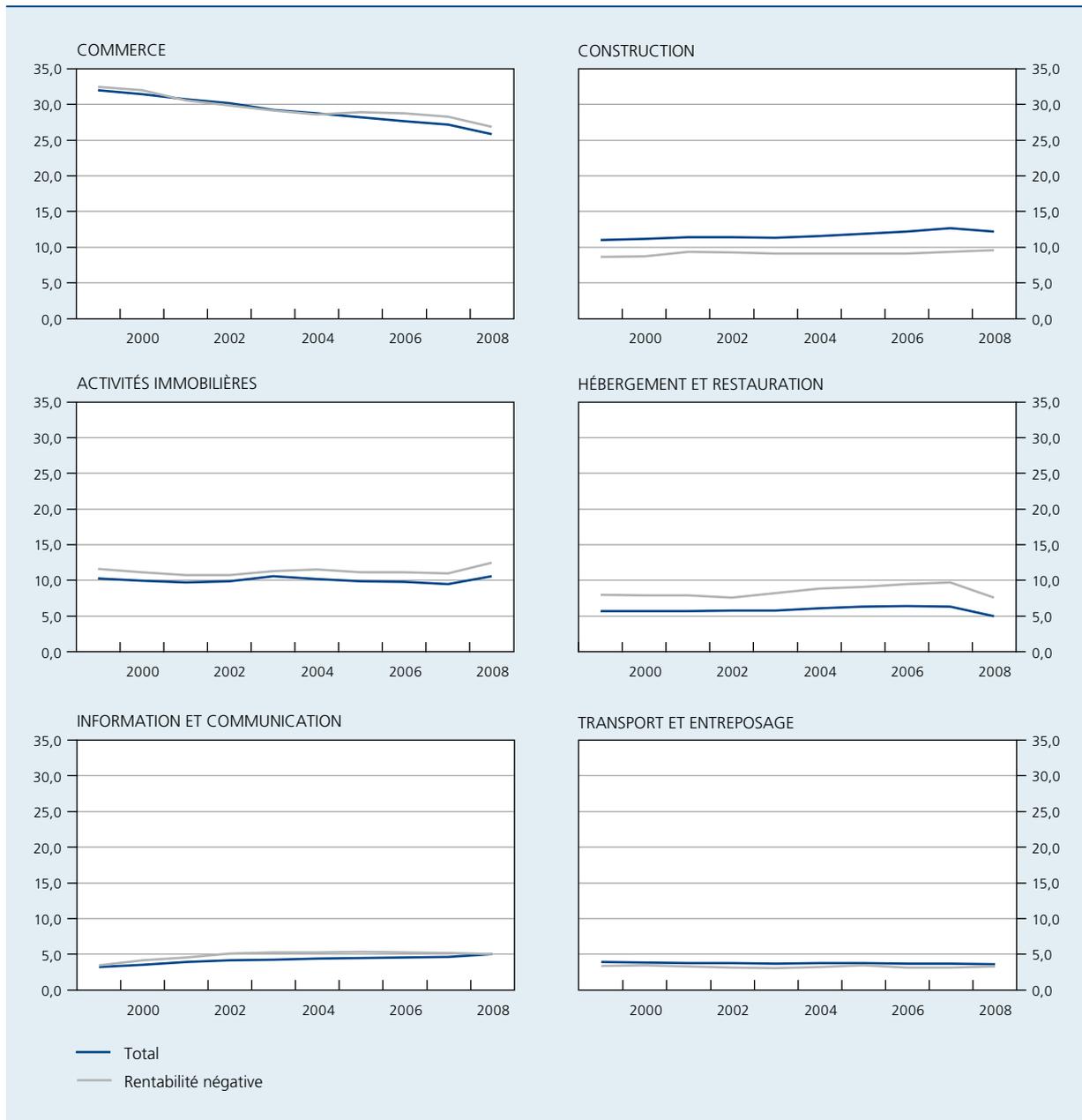


Source : BNB.

de l'ensemble des entreprises. Dans le premier cas, le secteur est plus touché que d'autres par le problème de la rentabilité négative. Dans le deuxième cas, au contraire, le secteur comporte relativement peu d'entreprises présentant une rentabilité négative. Enfin, dans le dernier cas, la taille du secteur parmi les entreprises avec une rentabilité négative est semblable à celle qui est la sienne dans l'ensemble des entreprises, ce qui ne permet pas de tirer de conclusion particulière.

Comme le graphique 3 l'indiquait, l'industrie manufacturière comporte proportionnellement moins d'entreprises avec une rentabilité négative que l'industrie non manufacturière. Il n'est donc pas surprenant de constater que la plupart des secteurs de l'industrie manufacturière sous revue sont sous-représentés dans la population des sociétés affichant une rentabilité négative (graphique 4). Cette situation se vérifie particulièrement pour le secteur de la métallurgie et du travail des métaux qui représentait, en

**GRAPHIQUE 5 BRANCHES NON MANUFACTURIÈRES : RÉPARTITION SECTORIELLE DU NOMBRE D'ENTREPRISES**  
 (pourcentages par rapport à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble des entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

2008, 1,6 p.c. (en nombre d'entreprises) de l'ensemble des sociétés non financières mais seulement 1 p.c. des sociétés avec une rentabilité négative. Cette situation pourrait s'expliquer par les nombreuses restructurations qu'a connues ce secteur, et qui ont peu à peu fait disparaître les entreprises les moins rentables.

Le seul secteur de l'industrie manufacturière dont la part dans la population des entreprises avec une rentabilité négative excède la part dans la population totale est celui

des textiles, vêtements et chaussures. Cet écart s'accroît au cours des années, mais reste assez limité.

Il convient aussi de noter qu'en 2008, deux secteurs de l'industrie manufacturière deviennent surreprésentés dans la population des entreprises présentant une rentabilité négative. Ceci est dû à une diminution de leur part dans l'ensemble des entreprises conjuguée à une augmentation de leur importance dans la population des entreprises avec une rentabilité négative. Ces secteurs, les industries

agricole et alimentaire d'une part et le secteur du bois, du papier et de l'imprimerie d'autre part, comprenaient donc un relativement grand nombre d'entreprises touchées par une rentabilité négative en 2008.

Dans l'industrie non manufacturière (graphique 5) au contraire, la plupart des secteurs sont surreprésentés dans la population d'entreprises présentant une rentabilité négative. C'est dans les secteurs « Activités immobilières » et « Hébergement et restauration » que cette surreprésentation est la plus importante. On peut également observer que le secteur du commerce comporte, depuis 2005, proportionnellement plus d'entreprises avec une rentabilité négative qu'auparavant. La construction est le seul secteur de l'industrie non manufacturière à être sous-représenté dans la population des entreprises affichant une rentabilité négative. Ce secteur représentait en 2008 12,2 p.c. de la population totale des sociétés non financières alors que sa part dans l'ensemble des entreprises avec une rentabilité négative était de 9,6 p.c. Cette dernière est d'ailleurs particulièrement stable au cours des années, oscillant entre 9 et 10 p.c. Ce secteur semble donc moins touché par le problème de la rentabilité négative.

(1) L'âge médian a été préféré à l'âge moyen afin de limiter l'influence des valeurs extrêmes, en l'occurrence des entreprises très âgées.

(2) L'âge est calculé par rapport à l'année de constitution de l'entreprise, à savoir l'année de publication de ses statuts au Moniteur belge.

### 2.3 La taille

Le graphique 6 présente la répartition du nombre d'entreprises selon leur taille (grande entreprise ou PME). De la même manière qu'au graphique 3, cette répartition a été effectuée pour l'ensemble des sociétés non financières d'une part et pour l'ensemble des sociétés non financières avec une rentabilité négative d'autre part.

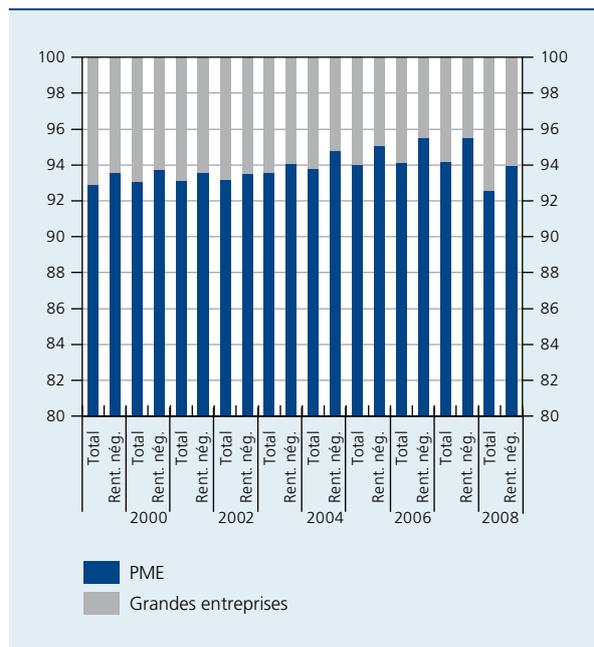
Dans les deux populations, les PME sont de loin les plus nombreuses. Celles-ci sont surreprésentées dans la population d'entreprises affichant une rentabilité négative, ce qui signifie que le problème de la rentabilité négative touche proportionnellement plus de PME que de grandes entreprises.

### 2.4 L'âge

Le graphique 7 reprend l'âge médian<sup>(1)</sup> des entreprises selon leur taille, pour l'ensemble de la population des sociétés non financières ainsi que pour la population des sociétés non financières affichant une rentabilité négative<sup>(2)</sup>.

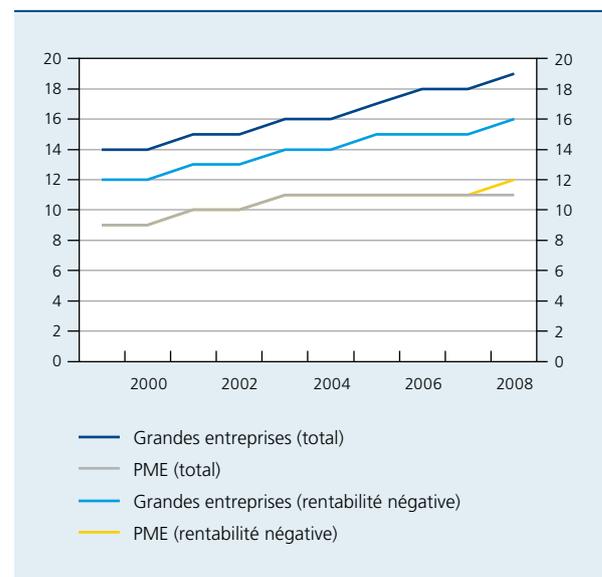
On peut constater que l'âge médian des entreprises augmente aussi bien pour les PME que pour les grandes entreprises, que ce soit dans la population totale ou dans la population des entreprises avec une rentabilité négative. L'âge médian des PME dont la rentabilité est

**GRAPHIQUE 6** RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE  
(pourcentages)



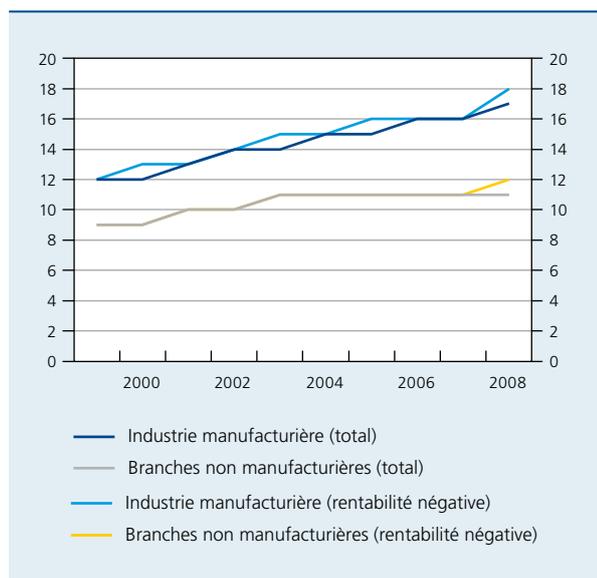
Source : BNB.

**GRAPHIQUE 7** ÂGE MÉDIAN DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE  
(années)



Source : BNB.

**GRAPHIQUE 8** ÂGE MÉDIAN DES ENTREPRISES SELON LEUR SECTEUR  
(années)



Source : BNB.

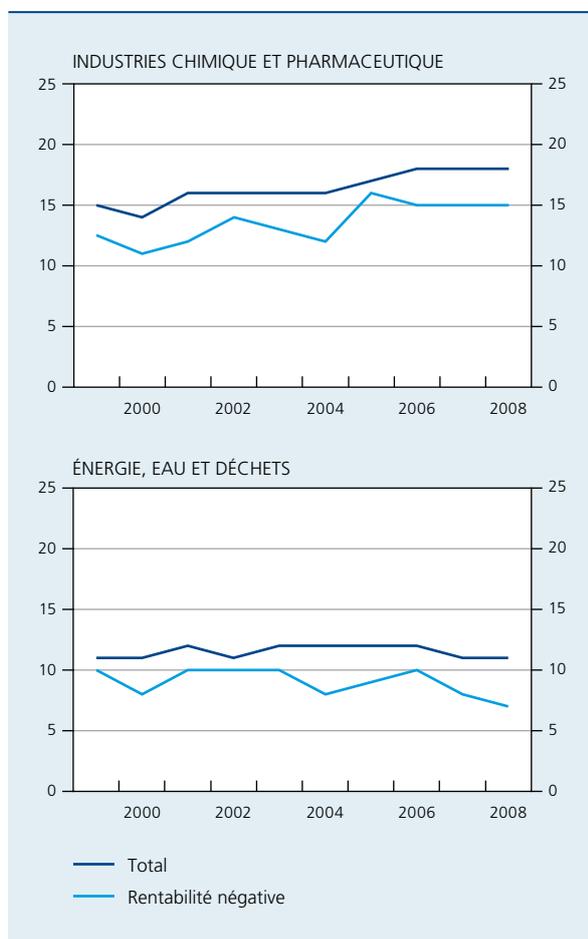
négative ne se distingue pas de l'âge médian de l'ensemble des PME, sauf en 2008, où l'âge médian des PME avec une rentabilité négative est plus élevé d'un an. Cela suggère que le problème de la rentabilité négative touchait cette année-là des PME plus âgées.

Pour les grandes entreprises en revanche, il existe un écart de plusieurs années entre l'âge médian des deux groupes d'entreprises, et cet écart augmente avec les années. Ainsi en 2008, 50 p.c. des grandes entreprises avec une rentabilité négative avaient moins de 16 ans alors que, dans l'ensemble de la population, 50 p.c. des grandes entreprises avaient moins de 19 ans. Cela signifie que les grandes entreprises en situation de rentabilité négative sont, dans l'ensemble, plus jeunes que les grandes entreprises affichant une rentabilité positive ou nulle.

Une distinction entre les entreprises des branches non manufacturières et celles de l'industrie manufacturière nous indique (graphique 8) que l'âge des entreprises présentant une rentabilité négative correspond environ à l'âge de l'ensemble des entreprises dans chacune des deux branches.

L'analyse d'une classification sectorielle plus fine confirme ces enseignements, à l'exception de deux secteurs (graphique 9): « Industries chimique et pharmaceutique » (industrie manufacturière) et « Énergie, eau et déchets » (industrie non manufacturière). L'âge médian des

**GRAPHIQUE 9** ÂGE MÉDIAN DES ENTREPRISES SELON LEUR SECTEUR : « INDUSTRIES CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE » ET « ÉNERGIE, EAU ET DÉCHETS »  
(années)



Source : BNB.

entreprises de ces deux secteurs dont la rentabilité est négative était en 2008 moins élevé de trois à quatre ans que l'âge médian de l'ensemble des sociétés de ces secteurs, indiquant donc que le problème de la rentabilité négative touche davantage les jeunes entreprises. Il est à noter que ces deux secteurs sont également les plus petits en termes de nombre d'entreprises, puisqu'ils représentent respectivement 0,3 et 0,4 p.c. de la population totale des sociétés non financières.

## 2.5 Ventilation régionale

Cette section examine, par province, le nombre de sociétés non financières qui ont enregistré une rentabilité économique négative et une rentabilité économique positive en 2008. Une entreprise est classée dans une province en

fonction du code postal de l'adresse de son siège social<sup>(1)</sup>. La répartition provinciale des codes postaux peut être consultée à l'annexe 3.

La proportion la plus élevée d'entreprises affichant une rentabilité négative est relevée dans la Région de Bruxelles-Capitale (57,4 p.c.). Il s'agit en outre de la seule région où le nombre d'entreprises déficitaires atteint plus de la moitié du nombre total d'entreprises. Dans toutes les provinces, environ un quart des entreprises (23,4 p.c.) ne parviennent pas à dégager de bénéfiques.

Ces résultats cadrent parfaitement avec les conclusions d'une étude<sup>(2)</sup> réalisée par le Centre d'étude pour l'Entrepreneuriat sur les facteurs à l'origine des faillites. Une analyse interrégionale des taux de faillite et de cessation a permis d'établir que les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale étaient plus vulnérables que celles établies en Flandre ou en Wallonie. La Région de Bruxelles-Capitale présente en effet un taux de faillite moyen de 1,4 p.c. et un taux de cessation moyen de 10 p.c. La Flandre, en revanche, enregistre un taux de faillite moyen de 0,7 p.c. et un taux de cessation moyen de 5 p.c. En Wallonie, enfin, ces taux s'élèvent respectivement à 0,9 et 8 p.c.

## 2.6 Composition du ratio

La présente section est consacrée aux différentes rubriques composant le ratio de rentabilité économique (cf. annexe 1). Elle se concentre essentiellement sur les rubriques responsables du signe négatif du ratio. L'analyse utilise les données chiffrées relatives à toutes les entreprises qui ont affiché une rentabilité économique négative au cours de l'exercice 2008. Les calculs sont effectués tant pour les grandes entreprises que pour les PME et sont ventilés par secteur.

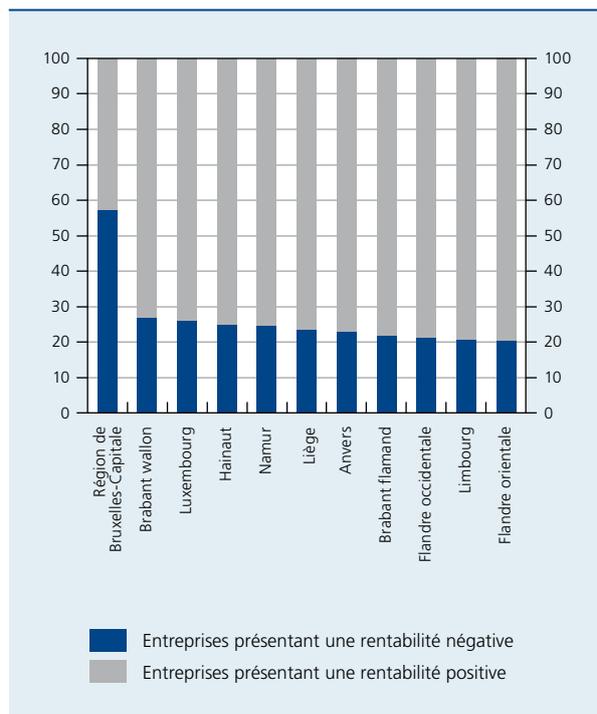
Un examen des données issues des comptes annuels fait apparaître que pour toutes les grandes entreprises et 99,7 p.c. des PME, le ratio de rentabilité économique négatif est dû à une rubrique 9904 négative (« Bénéfice (Perte) de l'exercice »). Les PME restantes présentent seulement une rubrique 67/77 négative (« Impôts sur le résultat »). Ceci peut indiquer que ces entreprises avaient tablé sur un bénéfice plus important que le résultat qu'elles ont

(1) L'analyse se fonde sur l'adresse du siège social, une information publique qui peut être obtenue auprès de la Banque-Carrefour des entreprises. Or, certaines entreprises disposent d'un siège d'exploitation et d'un siège social distincts, ce qui peut influencer les résultats obtenus.

(2) Lambrecht, J. et W. Ting To (2009), *Falingsoorzaken bij zelfstandigen en kmo's. Een kwantitatieve en kwalitatieve analyse*, Liberaal Verbond voor Zelfstandigen (Fédération libérale des indépendants).

**GRAPHIQUE 10** RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE PAR PROVINCE ET DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN 2008

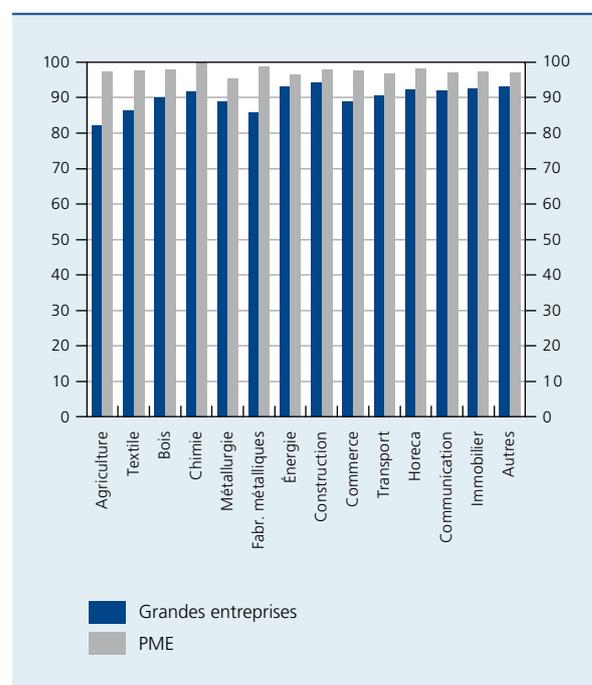
(pourcentages)



Source : BNB.

**GRAPHIQUE 11** ENTREPRISES PRÉSENTANT UNE PERTE D'EXPLOITATION 2008

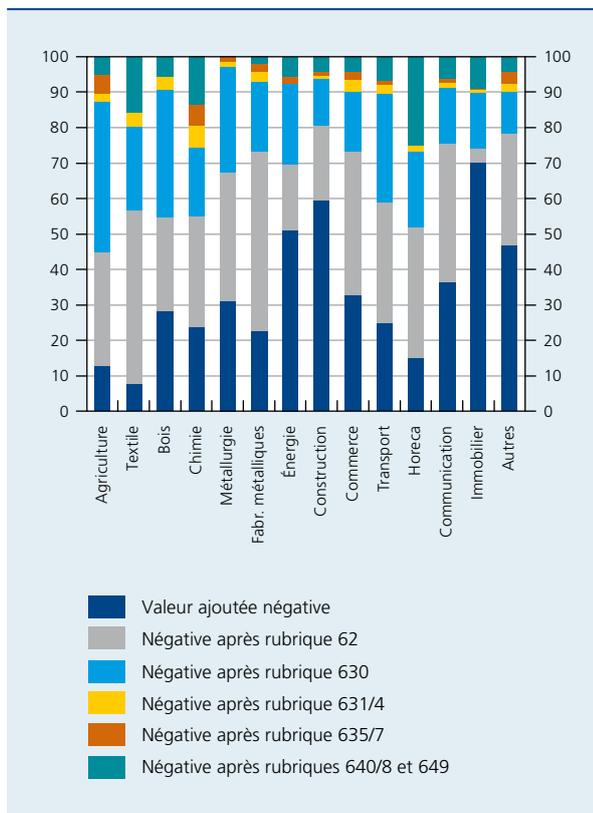
(pourcentages par rapport aux entreprises ayant enregistré une perte de l'exercice)



Source : BNB.

**GRAPHIQUE 12 GRANDES ENTREPRISES – FRAIS INDUISANT UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION NÉGATIF EN 2008**

(pourcentages par rapport aux entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

réellement obtenu et ont, par conséquent, procédé à des paiements anticipés trop élevés au SPF Finances.

Le graphique 11 montre qu'en moyenne pour 90 p.c. des grandes entreprises et 97,4 p.c. des PME, le caractère négatif de la rubrique 9904 est dû à une rubrique 9901 négative (« Bénéfice (Perte) d'exploitation »). En moyenne, une grande entreprise sur dix enregistre à l'origine un bénéfice d'exploitation, mais celui-ci est annulé par les charges financières ou exceptionnelles. Les montants enregistrés sous la rubrique des charges exceptionnelles portent sur des réductions de valeur sur immobilisations financières (rubrique 661), qui pourraient découler de la crise financière.

Partant de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup>, les graphiques 12 et 13 présentent, pour les grandes entreprises et les PME respectivement, les différents frais (frais de personnel et autres charges d'exploitation) qui induisent un résultat brut d'exploitation négatif. La valeur ajoutée indique le supplément de valeur que l'entreprise, par ses activités,

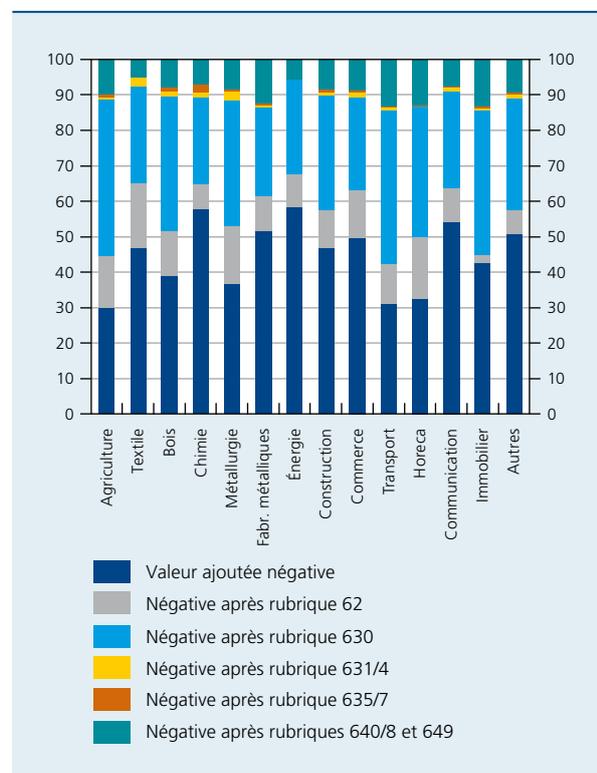
apporte aux biens et services qu'elle a acquis et consommés. Elle constitue le revenu de base dont dispose l'entreprise pour payer ses facteurs de production et ses créanciers. Toutefois, 33,1 p.c. des grandes entreprises et 44,9 p.c. des PME qui sont confrontées à une rentabilité économique négative ne disposent pas d'un chiffre d'affaires suffisant pour payer les biens et services qu'elles ont consommés. S'agissant des grandes entreprises, quelques différences sectorielles sont à épingle. Ainsi, la proportion d'entreprises à valeur ajoutée négative est supérieure à la moyenne dans les secteurs de la construction (60 p.c.) et de l'énergie (51 p.c.) ainsi que dans la branche « Activités immobilières » (70 p.c.). Ceci fait apparaître que, dans ces secteurs, les grandes entreprises dégagent une marge bénéficiaire limitée, qui n'est pas suffisante pour rémunérer les marchandises, les matières premières et auxiliaires ainsi que les services consommés.

Parmi les entreprises qui enregistrent un chiffre d'affaires suffisant pour payer les biens et services consommés, la valeur ajoutée réalisée par 32,2 p.c. des grandes

(1) Cf. annexe 1 pour la définition de la valeur ajoutée.

**GRAPHIQUE 13 PME – FRAIS INDUISANT UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION NÉGATIF EN 2008**

(pourcentages par rapport aux entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

entreprises et 11,4 p.c. des PME en moyenne ne permet pas de couvrir la totalité des frais de personnel (rubrique 62). Il appert même que la proportion d'entreprises qui affichent une rentabilité économique négative après déduction des frais de personnel est plus élevée auprès des grandes entreprises (65,3 p.c.) que des PME (56,3 p.c.). Les frais de personnel constituent clairement un facteur déterminant de la marge bénéficiaire des grandes entreprises. Enfin, la majorité des grandes entreprises (88,1 p.c.) comme des PME (89,1 p.c.) ne réalisent pas un chiffre d'affaires suffisamment élevé pour couvrir l'ensemble des amortissements (rubrique 630).

## 2.7 Procédure de la sonnette d'alarme

Lorsqu'une entreprise est déficitaire, le conseil d'administration doit examiner l'ampleur de la perte en comparant l'actif net avec le capital social. Le capital d'une entreprise remplit une fonction de garantie et offre tant à ses actionnaires qu'à ses créanciers l'assurance qu'il subsiste un patrimoine minimum. Étant donné cette fonction importante, le législateur a prévu une mesure destinée à garantir le maintien en l'état du capital social. Cette mesure de protection du capital est décrite dans la procédure dite « de la sonnette d'alarme », qui s'applique tant aux SPRL (article 332 du Code des sociétés) qu'aux SC (article 431) et aux SA (article 633).

La procédure de la sonnette d'alarme distingue deux situations, à savoir lorsqu'à la suite de la perte, l'actif net s'élève à moins de la moitié du capital social, d'une part, et lorsqu'il atteint moins d'un quart du capital social, d'autre part. L'actif net de l'entreprise est égal au montant total de l'actif tel qu'il ressort du bilan, diminué des provisions et des dettes (rubrique 10/15 « Fonds propres »). Le capital social de l'entreprise est égal au capital souscrit tel qu'il apparaît à la rubrique 100.

Si l'actif net atteint moins de la moitié du capital social, le conseil d'administration doit établir un rapport spécial présentant une proposition quant à la poursuite de l'entreprise. S'il estime que l'entreprise peut subsister, un plan de redressement doit être établi. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale dans un délai de deux mois au maximum après la constatation de la perte. L'assemblée générale a ainsi la possibilité de dissoudre la société ou de prendre des mesures de redressement. La société peut être dissoute par une majorité des trois quarts.

Si les actionnaires décident de ne pas dissoudre l'entreprise et que, malgré le plan de redressement, l'actif net continue à se réduire jusqu'à moins d'un quart du capital social, le conseil d'administration doit convoquer une

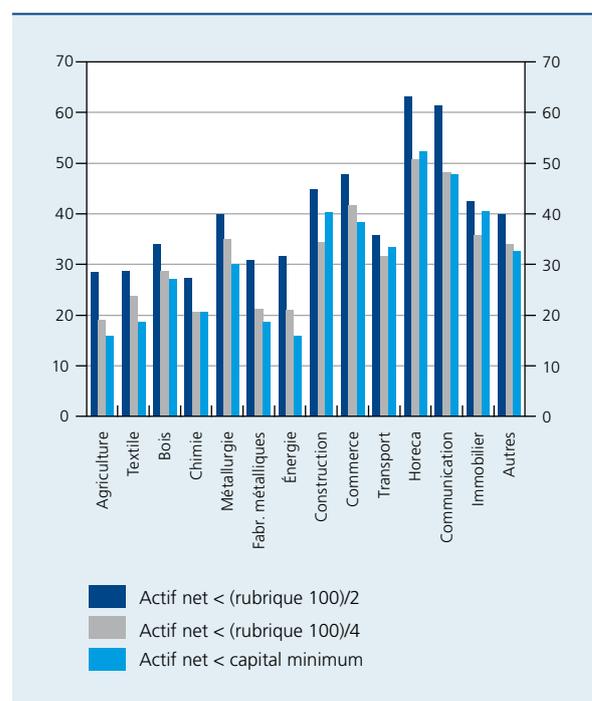
nouvelle assemblée générale. La dissolution peut être approuvée par un quart des votes exprimés.

Si l'actif net n'atteint plus 61.500 euros pour une SA et 6.200 euros pour une SPRL ou une SC, tout intéressé peut demander la dissolution au tribunal. Cela signifie concrètement que tant les actionnaires que les consommateurs ou les fournisseurs peuvent demander au tribunal la dissolution de la société.

Le non-respect de cette procédure peut avoir de lourdes conséquences pour les administrateurs. Si les gérants ou les administrateurs omettent d'informer l'assemblée générale conformément à la procédure de la sonnette d'alarme, ils peuvent être tenus pour solidairement responsables. La procédure de la sonnette d'alarme prévoit une présomption légale selon laquelle, si l'assemblée générale n'a pas été convoquée ou ne l'a pas été dans les délais, les dommages et intérêts subis par les tiers sont censés découler de cette négligence. Il n'est pas rare que la responsabilité personnelle d'administrateurs ou de gérants soit engagée lors d'une faillite simplement parce qu'il a été constaté que la procédure de la sonnette d'alarme n'a pas été respectée.

**GRAPHIQUE 14** GRANDES ENTREPRISES SOUMISES À LA PROCÉDURE DE LA SONNETTE D'ALARME EN 2008

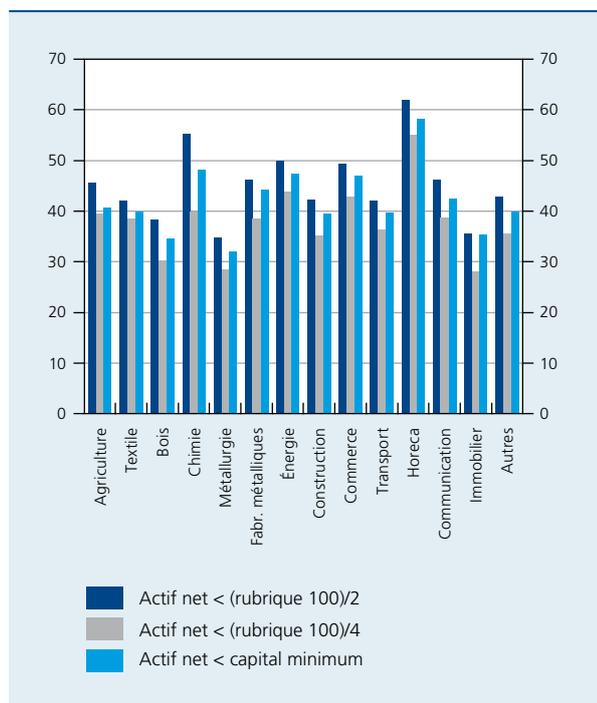
(pourcentages par rapport aux entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

### GRAPHIQUE 15 PME SOUMISES À LA PROCÉDURE DE LA SONNETTE D'ALARME EN 2008

(pourcentages par rapport aux entreprises présentant une rentabilité négative)



Source : BNB.

La procédure de la sonnette d'alarme ayant des conséquences importantes non seulement pour l'entreprise, mais également, en termes de responsabilité, pour les gérants et les administrateurs, la population des entreprises affichant une rentabilité économique négative en 2008 a été soumise à plusieurs calculs relatifs au rapport entre l'actif net et le capital social. Les résultats par branche d'activité sont repris dans les graphiques 14 et 15, pour les grandes entreprises et pour les PME respectivement. Dans 39,8 p.c. des grandes entreprises et 45,2 p.c. des PME présentant une rentabilité économique négative, l'actif net est descendu à moins de la moitié du capital social, si bien que l'assemblée générale devait se réunir dans les deux mois suivant la constatation de la perte. Dans 31,9 p.c. des grandes entreprises et 37,9 p.c. des PME, l'actif net est même tombé à moins d'un quart du capital social, de sorte que l'entreprise peut être liquidée par un quart des votes émis durant l'assemblée. Enfin, 30,8 p.c. des grandes entreprises et 42,1 p.c. des PME présentant une rentabilité économique négative sont potentiellement susceptibles d'être confrontées à une demande de dissolution de l'entreprise par le tribunal.

Dans plusieurs secteurs, la part des entreprises ayant un actif net inférieur à un certain niveau du capital social est sensiblement plus élevée que la moyenne. Dans la branche d'activité « Hébergement et restauration », 63,1 p.c. des grandes entreprises et 62 p.c. des PME doivent entamer la procédure de la sonnette d'alarme. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'étude précitée concernant les causes des faillites réalisée par le Centre d'étude pour l'Entrepreneuriat. Le taux de faillite le plus élevé a été observé dans le secteur de l'horeca, avec près de 2 p.c. de faillites. On y enregistre également le taux de cessation d'activités le plus important, celui-ci atteignant presque 10 p.c.

## Conclusion

Une analyse de l'évolution de la rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes effectuée sur la base des comptes annuels des sociétés non financières montre que, chaque année, de nombreuses entreprises accusent des pertes. S'agissant de la rentabilité économique au cours de la période 1999-2008, le dixième percentile a systématiquement été fortement négatif, pour les grandes entreprises comme pour les PME, et, dans le cas des PME, même le premier quartile a été négatif durant la plupart des années. La présente analyse permet de définir une série de caractéristiques propres aux entreprises dont la rentabilité est négative.

Pour la majorité des entreprises, le nombre d'années durant lesquelles une rentabilité économique négative a été enregistrée n'excède pas quatre. La proportion d'entreprises qui, au cours de la période sous revue, ne sont pas parvenues à enregistrer une seule fois une rentabilité positive est la plus élevée au sein de la branche « Activités immobilières ».

Les entreprises présentant une rentabilité négative sont, proportionnellement, davantage présentes dans l'industrie non manufacturière que manufacturière, en particulier dans les secteurs de l'immobilier et de l'Horeca, mais aussi dans celui du commerce depuis 2005. Un seul secteur de l'industrie manufacturière, celui des textiles, vêtements et chaussures semble abriter un nombre relativement important d'entreprises dont la rentabilité est négative. Les secteurs comportant relativement peu d'entreprises affichant une rentabilité négative sont principalement celui de la métallurgie et du travail des métaux dans l'industrie manufacturière et celui de la construction parmi les branches non manufacturières.

Une analyse selon la taille des entreprises (PME ou grandes entreprises) nous enseigne que ce sont les PME qui sont proportionnellement les plus touchées par une rentabilité négative.

Un examen de l'âge des entreprises indique que celui-ci ne semble pas jouer de rôle au niveau des PME mais que les grandes entreprises dont la rentabilité est négative ont un âge médian deux à trois ans moins élevé que celui de l'ensemble des grandes entreprises. Le secteur « Énergie, eau et déchets » (industrie non manufacturière) et les industries chimique et pharmaceutique (industrie manufacturière) sont les secteurs où la différence d'âge médian entre l'ensemble des entreprises et celles présentant une rentabilité négative est la plus marquée, le dernier groupe étant plus jeune que le premier de trois à quatre ans.

En ce qui concerne l'implantation des entreprises en 2008, c'est dans la région de Bruxelles-Capitale que la proportion d'entreprises affichant une rentabilité négative est la plus élevée. Il s'agit en outre de la seule entité géographique où le nombre d'entreprises en déficit représente plus de la moitié du nombre total d'entreprises. Il convient toutefois de remarquer que les entreprises ayant plusieurs sièges d'exploitation ont souvent leur siège

social dans la région de Bruxelles-Capitale, de sorte que la ventilation régionale doit être interprétée avec toute la prudence requise.

Une analyse des différentes rubriques des comptes annuels dont se compose le ratio de rentabilité économique nous apprend que, parmi les entreprises dont la rentabilité est négative, une grande entreprise sur trois et un peu moins de la moitié des PME ne réalisent aucune valeur ajoutée. Ceci hypothèque l'avenir de ces entreprises dans la mesure où, en l'absence de valeur ajoutée, elles ne peuvent pas suffisamment rémunérer leurs facteurs de production. La proportion d'entreprises affichant une valeur ajoutée négative est plus élevée essentiellement dans les branches « Construction », « Énergie, eau et déchets » et « Activités immobilières », ce qui semble indiquer que la marge bénéficiaire de ces secteurs est faible.

Enfin, on a calculé le rapport entre l'actif net et le capital social de toutes les entreprises ayant affiché une rentabilité négative en 2008. Il en ressort que, parmi les entreprises affichant une rentabilité économique négative, 30,8 p.c. des grandes entreprises et 42,1 p.c. des PME sont potentiellement susceptibles d'être confrontées à une demande de dissolution de l'entreprise par le tribunal, dans le cadre de la procédure de la sonnette d'alarme.

## Annexe 1

---

### DÉFINITION DES RATIOS

---

	Rubriques attribuées dans le schéma	
	complet	abrégé
<b>1. Rentabilité nette de l'actif total avant impôts et charges des dettes</b>		
Numérateur (N) .....	9904 + 650 + 653 – 9126 + 9134	9904 + 65 – 9126 + 67/77
Dénominateur (D) .....	20/58	20/58
Ratio = N/D × 100		
Conditions de calcul du ratio:		
Exercice comptable de 12 mois		
<b>2. Valeur ajoutée</b>		
Produits d'exploitation .....	70/74 – 740	70
dont chiffre d'affaires		
Consommation de biens et services .....	–(60 + 61)	–60/61
dont approvisionnements et marchandises		
<b>Valeur ajoutée .....</b>	<b>70/74 – 60 – 61 – 740</b>	<b>9900</b>

---

## Annexe 2

### REGROUPEMENTS SECTORIELS

	Divisions NACE-BEL 2008
<b>Industrie manufacturière</b> .....	<b>10-33</b>
dont:	
Industries agricole et alimentaire .....	10-12
Textiles, vêtements et chaussures .....	13-15
Bois, papier et imprimerie .....	16-18
Industries chimique et pharmaceutique .....	20-21
Métallurgie et travail des métaux .....	24-25
Fabrications métalliques .....	26-30
<b>Branches non manufacturières</b> .....	<b>01-09, 35-82, 85.5 et 9<sup>(1)</sup></b>
dont:	
Commerce .....	45-47
Transport et entreposage .....	49-53
Hébergement et restauration .....	55-56
Information et communication .....	58-63
Activités immobilières .....	68
Autres activités de services .....	69-82
Énergie, eau et déchets .....	35-39
Construction .....	41-43

(1) Hors 64, 65, 75, 94, 98 et 99.

## Annexe 3

---

### CODES POSTAUX PAR PROVINCE

---

Province	Code postal
Région de Bruxelles-Capitale .....	1000-1299
Province du Brabant wallon .....	1300-1499
Province du Brabant flamand .....	1500-1999 et 3000-3499
Province d'Anvers .....	2000-2999
Province du Limbourg .....	3500-3999
Province de Liège .....	4000-4999
Province de Namur .....	5000-5999
Province du Hainaut .....	6000-6599 et 7000-7999
Province du Luxembourg .....	6600-6999
Province de Flandre occidentale .....	8000-8999
Province de Flandre orientale .....	9000-9999

---